

textes. A priori, on pourrait dire que nous recevons, chaque semaine, 25 pages polycopiées. Si l'on multiplie cette donnée par 800, nombre des hebdomadaires publiés au Canada, ainsi que par le nombre des quotidiens, des stations de radio et de télévision du pays, on verra ce que cela fait comme papier. Il n'est guère étonnant que nous ayons tous d'énormes paniers à papier.

Ce passage explique aussi sans doute le nouveau programme de reboisement proposé par le ministre. En effet, si cette prolifération de bulletins de presse doit se poursuivre au rythme qu'elle a déjà atteint, au dire de ces journalistes, depuis que le ministre est en fonction, on a l'impression que le nombre actuel des épinettes, dans notre pays, ne suffira pas à produire le papier nécessaire pour imprimer tous ces communiqués, et qu'il faudra donc intensifier la production du bois pour disposer des quantités requises, sans que le rendement en devienne excédentaire.

Le ministre n'était pas encore ici, évidemment, mais je me souviens du temps où ses amis occupaient ces banquettes qui sont maintenant les nôtres, et où M. Drew, l'ancien chef, ainsi que d'autres membres du parti, insistaient, plus que sur aucun autre sujet, sur le gaspillage auquel se livrait le gouvernement libéral précédent pour maintenir ses services de renseignement dans les divers ministères de l'État. On nous promettait alors que, lorsque les conservateurs viendraient au pouvoir, ils congédieraient tous ces publicistes, et s'attaqueraient immédiatement aux problèmes du pays et leur apporteraient une solution qui se passerait de tout commentaire. Ce n'est guère ce qui est arrivé dans bon nombre de services, mais il me semble que dans aucun ministère il n'y ait eu d'augmentation aussi évidente du rendement publicitaire que dans celui du ministre où, nonobstant certains autres excédents agricoles dont il est impossible de se défaire, l'excédent des communiqués de presse et autres documents de propagande émis par le ministre sera bientôt le plus considérable, si l'on en juge par ce qui se passe à l'heure actuelle. A part les votes que le ministre compte récolter grâce à ces communiqués de presse, ce qui ne constitue guère une dépense légitime des fonds du ministère de l'Agriculture, il devrait expliquer au comité, il me semble, quel avantage les cultivateurs retirent, d'après lui, à voir sa photo dans ce bulletin de renseignements qui, paraît-il, était auparavant une compilation de renseignements techniques de quelque sorte.

Il devrait justifier, je pense, cette abondance de propagande et de dépenses, car il existe assez de véritables problèmes auxquels les ministres devraient consacrer tout leur temps et leur attention au lieu de s'occuper de créer d'énormes moyens de propagande dans le but

avoué, ou du moins manifeste—le ministre ne l'avouerait peut-être pas—de rehausser leur prestige politique. J'ai cru que peut-être le ministre avait été tellement occupé à publier ce genre de choses, tellement occupé à prononcer ces discours et qu'il avait passé tellement de temps à voyager qu'il n'avait pas pu lire les journaux pour constater le genre d'accueil que recevait sa tournée et que ce serait lui rendre service que de le lui apprendre. Ce ne sont là que quelques exemples choisis au hasard. Je pourrais en citer bien d'autres si cela n'importunait pas le comité ni ne prenait du temps inutilement.

On ne saurait, je le sais, s'attendre à une réponse de la part du ministre lorsque, dans le cadre du premier crédit, il relèvera une autre question au sujet de laquelle j'aimerais qu'il fournisse certains renseignements au comité. Mais j'ai cru bon de prévenir le ministre dès maintenant afin qu'il puisse nous indiquer les progrès réalisés en ce qui a trait à la régularisation du débit de la rivière Fairford, au Manitoba, lorsque le crédit pertinent sera mis à l'étude—je crois que l'affaire relève du crédit qui intéresse la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. J'ai en main un exemplaire d'un décret du conseil édicté le 28 octobre dernier qui établit les modalités suivant lesquelles le gouvernement du Canada entreprend cet ouvrage dans le cadre du programme d'ensemble de lutte contre les inondations, mis en œuvre, sauf erreur, au Manitoba.

Si je comprends bien ce qui en est,—et j'invite le ministre à rectifier tout de suite si je fais erreur,—la régularisation des eaux de la rivière Fairford, qu'entreprend son ministère, est une entreprise tout à fait distincte du programme envisagé pour assurer la répression des inondations de la rivière Rouge, qui relèvera d'une autre loi et, sans doute, d'un autre ministère. Je vois ce projet avec le plus grand intérêt et je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur ce point. J'ai passé une grande partie de ma vie à moins de dix milles du lac Manitoba. C'était à l'âge où on est le plus impressionnable. Rien de plus triste que de voir les eaux du lac submerger les prairies chaque année et, comme c'est arrivé il y a plusieurs années, les terres et les biens des cultivateurs disparaître sous l'eau devant leurs yeux.

Le problème est fort épineux, je le sais. On risque, en abaissant le niveau du lac dans les régions inondées, de se créer des ennuis du côté du lac Winnipeg. Il n'a pas été facile de concevoir un programme garantissant satisfaction. J'aime à saluer les initiatives, quand il y a lieu. Il y a déjà un début et c'est encourageant. Beaucoup aimeraient qu'un rapport intérimaire sur l'état de la question soit présenté lors de l'étude du crédit pertinent.